



DISPOSITIF ENGAGEMENT MATERNITE

CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL
CASTRES-MAZAMET



HÉBERGEMENT TEMPORAIRE NON MÉDICALISÉ DES FEMMES ENCEINTES DONT LA RÉSIDENCE EST ÉLOIGNÉE DE LA MATERNITÉ

Les femmes enceintes qui habitent **à plus de 45 minutes d'une maternité** (1) peuvent bénéficier d'un nouveau dispositif : la prise en charge d'un hébergement temporaire à proximité de l'établissement prévu pour l'accouchement à l'approche du terme de la grossesse et la prise en charge des transports correspondants. Ce dispositif s'appelle « Engagement maternité ». Son objectif est de sécuriser et de faciliter l'accompagnement des femmes enceintes.

Si vous pensez être concernée par ce dispositif et si vous êtes susceptible d'être intéressée, merci de vous rapprocher du secrétariat de la maternité au **05.63.71.60.54** qui pourra vous donner des informations complémentaires.

(1) La maternité à prendre en compte est celle qui correspond à l'état de santé de la femme enceinte et qui est recommandée par l'équipe soignante